

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE SEANCE

12 JUILLET 2021

**Présents à l'ouverture de la séance :** Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Madame Nicole KONKI, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Madame Clara BERMANN, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Pierre BEDIER (à partir de la délibération n°8).

**Pouvoirs donnés à :** Monsieur Khattari EL HAIMER pouvoir à Raphaël COGNET, Monsieur Kébir ESSABBAK pouvoir à Amadou DAFF, Monsieur Albert PERSIL pouvoir à Carole PHILIPPE, Madame Magali SUNER-LEFEU pouvoir à Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Aydagül SALTAN USTE pouvoir à Christel DUBOIS, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU pouvoir à Bernard THUET, Monsieur Antoine DUMON pouvoir à Jean-Luc SANTINI, Madame Louise MELOTTO pouvoir à Benjamin VIALAY, Madame Binta SY pouvoir à Marc JAMMET.

**Absent :**

Monsieur Pierre BEDIER jusqu'à la délibération n°7.

-----

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire, en Salle du Conseil Municipal.

Le Maire procède à l'appel.

Madame Nicole KONKI est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de séance du 31 mai 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

#### 1. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Par 37 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- d'adopter le budget supplémentaire 2021 du budget principal de la Ville.

## 2. PROVISION POUR RISQUES

Par 37 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de majorer la provision pour risque constituée par délibération en date du 14 décembre 2020 de 66 658 euros, soit un montant total de 646 319,80 euros au titre du budget 2021.

## 3. AUTORISATION DE PROGRAMME - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CRECHE LES PETITS ARTISTES - MODIFICATION DE CREDITS DE PAIEMENT

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- d'adopter le nouvel échancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes » selon le tableau suivant :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2018	2019	2020	2021
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	24 647,87 €	1 775 664,03 €	244 317,24 €	11 000,00 €
Recettes	1 340 000,00 €	156 000,00 €	283 106,00 €	260 000,00 €	641 300,00 €
<b>COUT NET A CHARGE DE LA VILLE</b>	<b>760 000,00 €</b>	<b>- 131 352,13 €</b>	<b>1 492 558,03 €</b>	<b>15 682,76 €</b>	<b>- 630 300,00 €</b>

## 4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'attribuer aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe ci-jointe,

- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations et leurs éventuels avenants.

## 5. FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE

Par 37 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- d'attribuer des frais de représentation au Maire sous la forme d'une enveloppe maximale annuelle,

- de fixer l'enveloppe maximale à 13 000 euros en 2021,

- de rembourser les frais de représentation du Maire dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation d'états de frais assortis de justificatifs.

## 6. BUDGET SUPPLEMENTAIRE - ZAC DES BORDS DE SEINE

Par 37 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

### DECIDE :

- **d'adopter** le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine.

**Arrivée de Madame SALTAN USTE à 19h22.**

## 7. TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

### DECIDE :

- **de limiter** l'exonération de deux (2) ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**Arrivée de Monsieur BEDIER à 19h26.**

## 8. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2021 DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

### DECIDE :

- **d'adopter** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2021 de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

## 9. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATIONS

Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

### DECIDE :

- **d'adopter** le règlement intérieur du Conseil municipal modifié tel qu'annexé à la présente délibération.

## 10. ASSOCIATION "LA SEINE EN PARTAGE ET SES AFFLUENTS" - ADHÉSION DE LA VILLE

Par 39 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

### DECIDE :

- **d'approuver** l'adhésion de la Ville à l'Association « La Seine en Partage et ses affluents ».
- **d'autoriser** le Maire à mettre en œuvre tout acte d'exécution relatif à cette adhésion, en particulier son renouvellement annuel d'adhésion et le règlement de la cotisation, qui s'élève pour l'année 2021 à 3 000 euros.
- **d'autoriser** le Maire à représenter la Ville au sein de l'Association des Maires de France, ou le cas échéant à désigner un représentant.

## 11. CONVENTION DE PARTENARIAT "PASS MALIN" ENTRE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE ET LES DEPARTEMENTS DES YVELINES ET DES HAUTS-DE-SEINE

Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pierre BEDIER)

### DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine et la Ville, pour la mise en place du Pass Malin pour l'offre du service Patrimoine et Tourisme.

## 12. MISE A JOUR DES TARIFS CULTURELS MUNICIPAUX

Par 39 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

### DECIDE :

- **d'adopter** les tarifs culturels municipaux actualisés, tels que présentés ci-dessus et repris dans le tableau de synthèse joint,
- **d'approuver** l'entrée en vigueur de ces tarifs aux dates de prestations telles qu'énoncées en face des montants dans le tableau précité,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document en rapport avec l'application de ces tarifs, notamment les conventions à intervenir pour le « Pass Malin » et le « Pass Navigo culturel ».

## 13. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX, LE MUSEE DU LOUVRE, LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE POUR L'EXPOSITION DES ARTS DE L'ISLAM

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Mantes-la-Jolie, le Musée du Louvre et la Réunion des Musées Nationaux pour l'organisation de l'exposition « Les Arts de l'Islam, un passé en devenir ».

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Mantes-la-Jolie, le Musée du Louvre et la Réunion des Musées Nationaux pour l'organisation de l'exposition « Les Arts de l'Islam, un passé en devenir » et tous documents y afférents.

- **d'autoriser** la gratuité de l'exposition « Les Arts de l'Islam, un passé pour un présent » pendant toute sa durée, et de modifier en conséquence la bible tarifaire du Musée de l'Hôtel-Dieu du 20 novembre 2021 au 31 mars 2022.

**14. CONVENTION DE PARTENARIAT - PROJET NOM'ART**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, l'association Nom'art et les communes de Carrières-sous-Poissy et Vaux-sur-Seine.

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, l'association Nom'art et les communes de Carrières-sous-Poissy et Vaux-sur-Seine.

**15. CONVENTION DE PRET ENTRE LES VILLES DE SURESNES ET DE MANTES-LA-JOLIE**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de prêt de l'huile sur toile « La plage à Méricourt, la baignade » de Maximilien Luce (98.04.56) du Musée l'Hôtel-Dieu au Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes.

**16. CHARTE DE PROJET PARTAGE ' TERRITOIRES EN COMMUN ' AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES - ASSISES DE LA CULTURE**

Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la charte de projet partagé « Territoires en commun » avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et les communes de Niort, Guichen et Bourges.

- **d'autoriser** Le Maire à signer la charte de projet partagé « Territoires en commun » avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et les communes de Niort, Guichen et Bourges.

## 17. OFFRE MOBILE CYCLISME SANTE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer la charte d'engagement avec la Fédération Française de Cyclisme, ainsi que tout document s'y rapportant.

## 18. ATTRIBUTION DE BOURSES AUX SPORTIFS REPRESENTANT LA FRANCE AUX JEUX OLYMPIQUES

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- de mettre en place une Bourse Sportive JO,
- d'attribuer une bourse d'un montant maximum de 5 000 euros à chaque athlète mantais (après validation de la commission),
- d'autoriser Le Maire à signer tout acte relatif à cette Bourse.

## 19. REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEAU COLLEGE

Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner pour le représenter au conseil d'administration du Nouveau collège les représentants suivants :
  - Titulaire Nouveau collège : Madame Atika MORILLON
  - Suppléant Nouveau collège : Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET

## 20. CONCESSION DE SERVICE - MULTI-ACCUEIL "PICOTI PICOTA" - APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

DECIDE :

- de désigner la société People & Baby, comme concessionnaire du Multi-accueil « Picoti Picota »,
- d'approuver la convention de concession de service portant sur la gestion de ce dernier,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention, d'une durée de cinq (5) ans, avec la société People & Baby.

## 21. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF YVELINES ETUDIANTS SENIORS

Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pierre BEDIER)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et SAAD AMALIA DOM, ainsi que tout document s'y rapportant.

**22. ACCORD CADRE DE TRANSPORT DE PERSONNES POUR LA VILLE - LOT 1 : TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITES REGULIERES DE PROXIMITE, LOT 2 : TRANSPORT HORS AGGLOMERATION JUSQU'A 150 KM ET LOT 3 : TRANSPORT HORS AGGLOMERATION AU-DELA DE 150 KM - SIGNATURE DES MARCHES**

Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer avec groupement ULYSSE CARS / MONDDIA France PARIS, dont ULYSSE CARS est le mandataire, sise 9 rue des Noues, 78 930 VERT, le marché n°21S0001001, transport dans le cadre des activités régulières de proximité, pour un montant minimum annuel hors taxes de 115 000 euros et maximum de 260 000 euros.

- **d'autoriser** le Maire à signer avec la société GRISEL, sise Zac du Mont de Magny, 10 rue de la Haute Borne, 27 140 GISORS, le marché n°21S0001002, transport hors agglomération jusqu'à 150 km, pour un montant minimum annuel hors taxes de 60 000 euros et maximum de 120 000 euros.

- **d'autoriser** le Maire à signer avec la société GRISEL, sise Zac du Mont de Magny, 10 rue de la Haute Borne, 27 140 GISORS, le marché n°21S0001003, transport hors agglomération au-delà de 150 km, pour un montant minimum annuel hors taxes de 40 000 euros et maximum de 100 000 euros.

**23. LABEL - INFORMATION JEUNESSE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** la demande portant sur le renouvellement de la labellisation de la structure information jeunesse qui sera présentée à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**24. ÉTÉ ÉDUCATIF 2021 - APPEL A PROJETS "QUARTIERS D'ÉTÉ" DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES ET DE L'ÉTAT**

Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pierre BEDIER)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à répondre à l'Appel à Projets « Quartiers d'été » du Conseil Départemental des Yvelines et à solliciter les subventions au titre des actions municipales déployées selon les orientations de cet Appel à Projets,

- **d'autoriser** le Maire à répondre à l'Appel à Projets « Quartiers d'été 2021 » de l'Etat et à solliciter les subventions au titre des actions municipales déployées selon les orientations de cet Appel à Projets,

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les documents afférents.

## 25. SECURITE ROUTIERE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE

Adopté à l'UNANIMITÉ

### DECIDE :

- **de solliciter** auprès du Bureau de la Sécurité Routière à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines une subvention à hauteur de 2 500 euros et d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette demande.

## 26. COORDINATION LINGUISTIQUE MUNICIPALE - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES - DEMANDE DE SUBVENTION

Par 39 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

### DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Yvelines 35 000 euros de subventions pour les actions portées par la Ville dans le cadre de la coordination municipale linguistique et à signer tous les documents y afférents.

## 27. GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME - ADHÉSION A LA CONVENTION SPÉCIFIQUE "GNAU" PROPOSÉE PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

### DECIDE :

- **de mettre** en place le téléservice d'urbanisme dénommé « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » sur le site internet de la Ville afin de permettre aux usagers de saisir l'administration par voie électronique.

- **d'approuver** la convention spécifique de mutualisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme entre les communes membres de la CU GPS&O et la CU GPS&O, annexée à la présente délibération.

- **de dire** que le fonctionnement de ce téléservice fait l'objet d'une participation annuelle calculée sur la base de 0,30 centimes d'euros par habitant en prévoyant une mise à jour tarifaire dans les trois (3) ans.

- **d'approuver** le règlement des conditions générales d'utilisation du téléservice annexé à ladite convention.

- **d'autoriser** le Maire à signer, au nom de la Ville, la convention de mise à disposition du guichet numérique des autorisations d'urbanisme avec la CU GPS&O.

## 28. OBLIGATION DE SOUMETTRE LES DIVISIONS DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES BÂTIES A DÉCLARATION PRÉALABLE

Par 39 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

### DECIDE :

- **de soumettre** à Déclaration Préalable, les divisions de propriétés foncières bâties, situées sur le territoire communal soumis au Droit de Prémption Urbain Renforcé.

## 29. INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Par 39 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

### DECIDE :

- **d'instituer** le Permis de Démolir, sur l'ensemble du Territoire communal, pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie de construction, en application de l'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme.

## 30. 14 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

### DECIDE :

- **d'acquérir** au prix de 276 000 euros, hors frais de notaire en sus, l'immeuble sis 14 avenue de la République, cadastré AH n° 225, correspondant aux murs du magasin « La Couserie » et à un logement au-dessus, d'une surface totale de 165 m<sup>2</sup> environ, l'ensemble édifié sur une parcelle de 122 m<sup>2</sup> environ,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

## 31. CENTRE-VILLE - PRISE A BAIL D'UN LOCAL COMMUNAL A VOCATION COMMERCIALE - SIS 16 RUE GAMBETTA - APPEL A CANDIDATURES

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

### DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à lancer un appel à candidatures en vue de la signature d'un bail commercial pour l'exploitation du local situé 16 rue Gambetta,

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

### 32. APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉSAFFECTATION ET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE LA VILLE À CÉDER À L'ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DE VERSAILLES

Par 42 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT)

#### DECIDE :

- **d'approuver** le principe de désaffectation et de déclassement du lot 1, mesurant 486 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle AR n° 1034 conformément au plan de division établi par le géomètre-expert, afin de permettre la délivrance d'une autorisation d'urbanisme à l'Association Diocésaine de Versailles, en vue de l'édification d'un clocher pour l'église Saint Jean-Baptiste,
- **de prononcer** ultérieurement la désaffectation, le déclassement et la cession de ce lot 1 à l'Association Diocésaine de Versailles.

### 33. PROJET EOLE - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AP 238 À SNCF RÉSEAU

Adopté à l'UNANIMITÉ

#### DECIDE :

- **de rectifier** la délibération du 2 juillet 2018 référencée DELV-2018-07-02-20, en précisant que la cession à SNCF RÉSEAU de l'emprise de 64 m<sup>2</sup> prise sur la parcelle AP 238 suivant le plan établi par TT Géomètres-Experts, est réalisée pour un montant total de 3 360 euros, conformément à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines susvisé, et en précisant par ailleurs que le reste de cette délibération du 2 juillet 2018 demeure inchangé,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférent à cette cession.

### 34. CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE VISANT A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF AU VAL FOURRE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU JURY

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

#### DECIDE :

- **d'approuver** la nouvelle composition du Jury de concours des membres à voix délibératives,
- **d'approuver** le montant des indemnités de participation des cinq (5) membres indépendants qualifiés du Jury de concours de 1 000 euros HT pour chaque membre.

### 35. CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE VISANT LA RENOVATION DES PLACES DU CŒUR DE VILLE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU JURY

Par 38 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'approuver** la nouvelle composition du Jury de concours des membres à voix délibératives.

- **d'approuver** le montant des indemnités de participation des cinq (5) membres indépendants qualifiés du Jury de concours de 600 euros HT pour chaque membre.

**36. FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS CONCLU AVEC LA SOCIETE JC DECAUX FRANCE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE N°75**

Par 38 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer un avenant n° 2 avec la Société JC DECAUX FRANCE, sise 17 rue Soyer, 92 523 Neuilly sur Seine Cedex. Cet avenant a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 1<sup>er</sup> aout 2023. L'avenant prend effet à compter de sa notification. Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent inchangées

**37. FOURNITURE DE GAZ NATUREL AUX POINTS DE LIVRAISON DE LA VILLE - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE**

Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'approuver** le lancement de la consultation portant sur l'accord-cadre relatif à la fourniture de gaz naturel aux points de livraison de la ville.

- **d'autoriser** le Maire à signer le futur accord-cadre de fourniture et les marchés subséquents afférents ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur.

**38. ACCORD-CADRE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES BATIMENTS LOT 11 - SIGNATURE DU MARCHE**

-Par 38 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à signer avec l'Entreprise FT BATIMENT, sise 9, rue de la butte de Ravanne 78 730 SAINT ARNOULT EN YVELINES, l'accord-cadre pour les travaux d'entretien et de réparation dans les bâtiments - Lot n° 11 - Maçonnerie - Cloisons - Carrelage, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur.

### 39. ACCORD-CADRE RELATIF AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES DECHETS DE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE - SIGNATURE DES MARCHES

Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 6 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Aliou GASSAMA, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

#### DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer avec l'Entreprise SOTREMA, sise 33, rue Gustave EIFFEL 78 710 ROSNY SUR SEINE, l'accord-cadre pour le transport et le traitement des déchets de la Ville - Lot n°1 Traitement des déchets non spéciaux y compris des boues de balayage et des déchets industriels spéciaux avec gestion administrative, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur.

- **d'autoriser** le Maire à signer avec l'Entreprise SOTREMA, sise 33, rue Gustave EIFFEL 78 710 ROSNY SUR SEINE, l'accord-cadre pour le transport et le traitement des déchets de la Ville - Lot n°2 Mise à disposition de camions compacteur, de bennes et de contenants, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur.

### 40. RESTAURATION DU CHEVET DE LA COLLEGIALE - PHASE 1 - SIGNATURE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Par 39 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

#### DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine régissant son soutien financier au projet de restauration de la Collégiale Notre-Dame grâce au mécénat de Gecina,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine régissant son soutien financier au projet de restauration de la Collégiale Notre-Dame grâce au mécénat de Gecina,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents

### 41. RESTAURATION DU CHEVET DE LA COLLEGIALE - PHASE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE

Adopté à l'UNANIMITÉ

#### DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à réaliser la phase 2 des travaux de restauration du chevet de la Collégiale Notre-Dame dont la dépense est inscrite au budget principal de la Ville sur les exercices 2021 et suivants,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 200 000 euros auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé, afin de contribuer à la réalisation de la phase 2 des travaux de restauration du chevet de la Collégiale,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

#### **42. RESTAURATION DU CHEVET DE LA COLLEGIALE - PHASE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ILE DE FRANCE**

Adopté à l'UNANIMITÉ

##### **DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à réaliser la phase 2 des travaux de restauration du chevet de la Collégiale Notre-Dame dont la dépense est inscrite au budget principal de la Ville sur les exercices 2021 et suivants,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 663 848 euros auprès de la DRAC Ile-de-France afin de contribuer à la réalisation de la phase 2 des travaux de restauration du chevet de la Collégiale,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

#### **43. JEU "SUR LES TRACES DES SITES MECENES" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE D'ILE DE FRANCE**

Par 38 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

##### **DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat avec le Crédit Agricole d'Ile-de-France afin d'inscrire la Collégiale de Mantes-la-Jolie dans ce jeu de piste intitulé « Sur les traces des sites mécénés »,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

#### **44. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION**

Adopté à l'UNANIMITÉ

##### **DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du projet de création d'un accueil collectif de mineurs dans le secteur Val Fourré Nord - Garennes, du programme de travaux de rénovation dans cinq (5) écoles (Les Pensées, Les Pervenches, Madame de Sévigné, Les Violettes, Les Campanules) et la poursuite des chantiers-jeunes,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants au titre de la Dotation Politique de la Ville sur l'exercice 2021,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

**45. GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - ENVELOPPE 2021**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du programme de travaux de rénovation dans les écoles Lachenal, Les Pensées, Les capucines, Boucher, Lumière, Les Pervenches, Madame de Sévigné, Cousteau, Les Violettes, Vilmorin et Monet,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 918 062 euros au titre de la DSIL, sur l'enveloppe 2021 du Grand Plan d'Investissement, auprès de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour le financement de l'ensemble de ces travaux,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

**46. ACTION CŒUR DE VILLE - TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES POUR 2022**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** le maintien de la taxe sur les friches commerciales ainsi que prévu dans l'article 1530 du code général des impôts et la reconduction des taux à 20 % la première année d'imposition, 30 % la deuxième année, 40 % à compter de la troisième année,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire à sa mise en place et à accomplir toutes les formalités en résultant.

**47. ACTION COEUR DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - ENVELOPPE 2021**

Par 39 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du projet de création d'un parcours de découverte patrimoniale et architecturale,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 241 728 euros au titre de la DSIL, sur l'enveloppe 2021 dédiée au programme Action Cœur de Ville, auprès de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour le financement de ces travaux,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

**48. ACTION COEUR DE VILLE - VOLET COMMERCIAL - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES**

Par 39 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention, auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de 22 860 euros destinés au financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une foncière commerce,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention, auprès de la Banque des Territoires, au titre du Plan de relance, à hauteur de 19 200 euros pour le financement d'un outil d'analyse de flux piétons en centre-ville de Mantes-la-Jolie,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

**49. PROJET D'INSTALLATION DE TABLES TEQBALL - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

Adopté à l'UNANIMITÉ

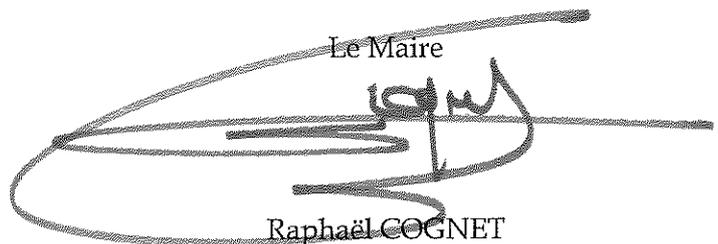
**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du projet d'acquisition et d'installation de six (6) tables de Teqball sur le territoire communal de Mantes-la-Jolie,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, à hauteur de 6 173 euros, au titre du dispositif de « soutien à l'acquisition de matériels et/ou d'équipements sportifs contribuant au bien-être et à la santé du pratiquant », afin de contribuer à la réalisation de ce projet,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Le Maire annonce aux membres du Conseil municipal la désignation du Délégué à la Protection des Données pour la Mairie de Mantes-la-Jolie.

Le Maire lève la séance à 20h54, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 4 octobre 2021.

Le Maire  
  
Raphaël COGNET